

ENVIRONNEMENT

Versailles dit stop aux antennes relais

Le maire UMP refuse l'implantation des antennes nécessaires aux téléphones et à l'Internet mobiles, au nom du « principe de précaution ».

Matthieu Suc

Un panneau le long de la chapelle annonce la « construction d'un relais de télécommunication » ; il a été posé le 22 juillet dernier, mais n'est plus d'actualité. François de Mazières, le maire DVD de Versailles, vient d'annoncer qu'il ne souhaitait plus d'antennes-relais dans sa ville. Notamment sur la chapelle située le long de l'avenue Villeneuve-l'Etang et sur la chapelle Saint-Joseph, dans le quartier de Clagny-Glatigny.

Sur sept dossiers instruits par la mairie, deux sont encore en cours, un a été accepté, mais quatre ont été refusés. Dans la foulée de cette décision, l'opérateur Orange a fait un recours devant le tribunal administratif. « Ce n'est pas une opposition doctrinale, mais nous appliquons le principe de précaution, explique l'édile. Quand les demandes d'implantation d'antennes des opérateurs concerneront des zones peu urbanisées, par exemple le long de la N 12 ou de l'autoroute A 13, on autorisera. Quand ce sera dans des zones urbaines à forte densité de population, on refusera. »

Les raisons de ce refus, assez rare de la part d'une municipalité ?

« Il y a une vraie incertitude aujourd'hui sur les études de dangerosité des antennes-relais », insiste le maire.

Un propos complété par le conseiller municipal François Lambert, ingénieur de son état. « Il y a énormément d'études, mais c'est parti dans tous les sens, sans protocole validé par l'ensemble de la communauté scientifique. On n'a aucun recul sur la question. » En fait, Versailles attend la publication en juin prochain du rapport « Interphone », commandé par l'Organisation mondiale de la santé à plusieurs laboratoires dans plusieurs pays. Si cette étude conclut à l'innocuité des antennes-relais pour les populations environnantes, la ville pourrait infléchir sa position.

« Mais il faut aussi que les opérateurs nous fournissent des données chiffrées sur leurs besoins réels, poursuit François de Mazières. Versailles est déjà considéré comme un territoire bien couvert. Les téléphones portables captent partout en ville. Je ne vois pas l'intérêt de rajouter des antennes. »

Contactée, la direction d'Orange nous répond : « Le maire avait autorisé les travaux en juin et, en octobre, il revient sur sa position sous la pression des riverains. Orange considère que ces décisions sont contraires au droit. Le déploiement des réseaux s'effectue dans le cadre des cahiers des charges sous contrôle de l'Arcep (autorité des télécoms), il s'inscrit dans une politique spéciale reconnue au ministre chargé des Télécoms. Le maire n'a aucun pouvoir pour contrôler l'opportunité de déployer. »



VERSAILLES, JEUDI MATIN.

La mairie vient de refuser qu'une antenne-relais soit posée sur la chapelle située le long de l'avenue Villeneuve-l'Etang.

Aller à l'essentiel, c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine, c'est exiger du Ministère de la Santé des antennes relais et des mobiles qui n'irradient pas. c'est aider Next-up organisation dans son combat, notamment pour engager des procédures en Justice, c'est faire adopter le standard BioInitiative toutes sources d'immixtions confondues

[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

